



ASBL Mémoire d'Auschwitz  
Rue aux Laines, 17 boîte 50 à 1000 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 512 79 98  
www.auschwitz.be • [info@auschwitz.be](mailto:info@auschwitz.be)

## LE JUSTE DE BORDEAUX

**Nathalie Peeters**  
ASBL Mémoire d'Auschwitz

Juillet 2017

**« Rabbi, si tant de juifs peuvent souffrir à cause d'un démon qui n'était pas juif, un chrétien peut souffrir les souffrances de tant de juifs. »<sup>1</sup>**

**Aristides de Sousa Mendes**

*Il y a tout juste 30 ans, le Portugal a remis la médaille de l'Ordre de la liberté au grade d'officier à Aristides de Sousa Mendes.*

On estime à plus de 30 000 individus, dont 10 000 Juifs, le nombre de personnes secourues par Aristides de Sousa Mendes do Amaral e Avranche, consul général du Portugal à Bordeaux durant la Seconde Guerre mondiale. « La plus grande action de sauvetage menée par une seule personne pendant l'Holocauste » selon Yehuda Bauer<sup>2</sup>.



Fin 1939, et durant les six premiers mois de 1940, Aristides de Sousa Mendes va être confronté à Bordeaux, Toulouse, Bayonne et Hendaye à des milliers de réfugiés, fuyant l'invasion nazie, et cherchant à obtenir des visas afin de se réfugier au Portugal. Il ne restera pas insensible face à leur détresse, faisant fi des instructions formelles reçues du dictateur portugais António de Oliveira Salazar, et choisira de désobéir à sa hiérarchie en leur concédant des visas.

Figure allégorique du Portugal du XX<sup>e</sup> siècle, Aristides est né le 19 juillet 1885 à Cabanas de Viriato, petit village du Portugal, au sein d'une famille aristocratique catholique. Il étudie le droit et choisira la voie de la diplomatie comme son frère jumeau César.

En 1908, il épouse Angelina Ribeiro qui lui donnera 14 enfants. Elle lui assurera son soutien inconditionnel et l'épaulera tout au long de leur vie commune.

En 1910, il commence sa carrière à Demerara en Guyane britannique où il est nommé consul de deuxième classe.

Ses fonctions le conduisent dans différents endroits du globe comme Zanzibar, Curitiba (Brésil), Porto Alegre (Brésil) et Vigo (Espagne).

Au mois d'août 1919, son ministère le juge hostile au régime républicain et l'écarte de la carrière diplomatique. Il est forcé d'interrompre ses fonctions, mais sera réintégré en 1921.

<sup>1</sup> Propos rapporté par le rabbin Kruger : <http://www.aristidesdesousamendes.com/kruger.htm>, consulté le 10 juillet 2017.

<sup>2</sup> Historien spécialiste de la Shoah, conseiller historique de Claude Lanzmann pour le film *Shoah*.

## D'Anvers à Bordeaux

Consul général à Anvers dès 1929, il poursuivra une vie professionnelle et familiale paisible jusqu'en 1938, année durant laquelle son gouvernement le nomme consul général du Portugal à Bordeaux où il s'installe avec sa famille.

À la suite de l'avancée des troupes allemandes, des millions de civils prennent le chemin de l'exode. Bordeaux voit en quelques semaines sa population passer de 300 000 à 700 000 habitants !

Les bureaux du consulat sont submergés par les réfugiés qui demandent un visa pour Lisbonne. Pour ceux-ci, le Portugal représente une terre d'asile neutre à l'abri du nazisme ainsi qu'une porte de sortie de l'Europe.

En effet, alors que l'Europe est en guerre, Salazar signe un pacte de non-agression avec l'Espagne de Franco et préserve une neutralité apparente dans son pays, et ce, malgré ses affinités idéologiques avec le régime d'Hitler.

Le 11 novembre, Salazar interdit la délivrance de visas par la circulaire 14<sup>3</sup> et exige l'autorisation préalable de Lisbonne avant toute délivrance de visas.

Le 13 novembre 1939, Aristides reçoit la fameuse circulaire comme tous les diplomates portugais en poste à l'étranger.

Pour respecter ladite circulaire, il devrait, avant l'octroi de chaque visa, adresser une requête écrite à son ministère, ce qui est totalement infaisable dans un tel contexte. Les réfugiés continuent d'affluer de toutes parts et les bureaux du consulat sont assiégés. Afin de faire face à cet afflux de supplications, Aristides demande des instructions par télégramme à Salazar. Celui-ci lui enjoint de respecter la circulaire, point final.

## Guidé par la voix de sa conscience

Le 13 juin 1940, le gouvernement portugais refuse les visas que le consul a demandés pour une trentaine de personnes, dont le rabbin Haïm Kruger<sup>4</sup> et sa famille à qui il a offert l'hébergement sans même les connaître.

Dans le film documentaire *Le consul proscrit*<sup>5</sup>, la fille du rabbin Kruger rapporte une conversation entre son père et le consul :

« Je vais essayer de vous aider et de vous faire partir avec votre famille. » « Ce n'est pas seulement moi qu'il faut aider, mais tous mes frères qui risquent la mort » rétorque le rabbin.

Aristides de Sousa Mendes prend alors la décision de désobéir aux ordres du dictateur Salazar et déclare le 16 juin 1940 : « Désormais, je donnerai des visas à tout le monde, il n'y a plus de nationalités, de races, de religions. »

Cette nouvelle se propage rapidement parmi les réfugiés : le consul accorde des visas à tout le monde !

---

<sup>3</sup> La circulaire 14 interdit l'entrée au Portugal aux Juifs, apatrides, gitans et opposants politiques, aux Russes, aux porteurs du passeport Nansen... À ceux qui prétendent qu'ils embarqueront dans un port portugais, mais qui ne possèdent pas de visas consulaires pour le pays de destination ou de billets de bateau ou d'avion ou une garantie d'embarquement d'une compagnie de transport. [...]

<sup>4</sup> Originaire de Varsovie, Haïm Kruger avait rejoint Bruxelles avec sa famille en 1938, avant de fuir en France en 1940.

<sup>5</sup> *Le Consul proscrit*, film franco-portugais, réalisé par Téréza Olga, 1998, 54 min.



Aristides de Sousa Mendes accompagné du rabbin Kruger  
Tous droits réservés

Les troupes allemandes arrivent, le gouvernement français s'apprête à collaborer, le temps presse. Aristides signe visa sur visa. Le consulat ne ferme plus ses portes, Aristides travaille jour et nuit avec l'aide du rabbin Kruger.

Le maximum ayant été fait à Bordeaux, le 19 juin, il décide de se rendre à Bayonne où il poursuit son action. S'ensuit une véritable course contre la montre, l'infatigable consul part aider les réfugiés à la frontière franco-espagnole, à Hendaye.

Le 20 juin 1940, l'ambassade du Royaume-Uni à Lisbonne, dans une lettre adressée au ministère des Affaires étrangères du Portugal, l'accuse de travailler en dehors des heures normales et de demander des frais supplémentaires pour la délivrance de visas. Selon de nombreux témoins, il ne s'est jamais fait rétribuer, bien au contraire.

Salazar profite de cette occasion

pour demander que des mesures soient prises à l'encontre de Aristides. Une enquête est alors ouverte.

### **Sanctions et humiliations**

Le 23 juin, Salazar envoie un télégramme à Bordeaux retirant à Aristides la plupart de ses fonctions notamment la possibilité de signer des visas.

Celui-ci n'en prend pas connaissance tout de suite, se trouvant toujours à Hendaye.

Salazar exige l'ouverture d'un procès disciplinaire qui contraint Aristides à rentrer au Portugal le 8 juillet. Il y est accusé de désobéissance, préméditation, récidive et cumul d'infractions. Une peine d'un à six mois de mise en disponibilité est requise. Le comte Tovar, nommé rapporteur du procès contre Aristides ne retient pas les circonstances atténuantes, le juge inapte à diriger un consulat et conseille de le rétrograder à un grade inférieur. Le 29 octobre, le rapport est approuvé par le conseil disciplinaire.

Le 30 octobre 1940, Salazar faisant fi des règles administratives interdisant toute double peine, le condamne à un an de mise en disponibilité, en lui retirant la moitié de son salaire, et en le vouant à la retraite à l'issue de l'année.

Aristides introduit un recours devant le tribunal administratif où il évoque « les puissants impératifs de solidarité humaine ». Celui-ci rejette son appel.

Pendant de longues années, il n'aura de cesse d'obtenir une révision de son procès et d'expliquer ses actes, mais rien n'y fera, comme « tout bon » dictateur, Salazar ne supportant pas l'insubordination. Aristides n'obtiendra jamais gain de cause de son vivant.

## Un homme digne

Contraints à une retraite forcée à l'âge de 55 ans, avec une famille à nourrir, faisant face à de graves problèmes financiers, Angelina et Aristides se serrent les coudes et logent dans un minuscule appartement à Lisbonne.

Petite lueur d'espoir pour la famille en 1941, quand Aristides est finalement réintégré dans l'ordre des avocats. Il ne trouve cependant pas de travail, personne ne voulant l'engager. Il en sera à nouveau exclu peu de temps après pour non-paiement de cotisations.

Sa fidèle complice Angelina décède à l'âge de 59 ans en 1948, victime d'une congestion cérébrale. Après la mort de sa femme, il se remarie en 1949 avec une jeune Française, Andrée Cibial, qu'il a rencontrée à Bordeaux en 1939 et qui lui a donné une fille, Marie-Rose, qu'il reconnaîtra officiellement après leur mariage. Ils partent vivre dans la maison familiale à Cabanas do Viriato et font de fréquents allers-retours à Lisbonne.

Sa vie devient de plus en plus difficile. Il tire le diable par la queue et est obligé de vendre une grande partie de ses biens. La communauté juive de Lisbonne lui vient en aide en lui accordant une aide mensuelle, mais beaucoup de ses amis l'ont abandonné et la plupart de ses enfants ont émigré. Au bout du rouleau, à la suite d'une congestion cérébrale doublée d'une pneumonie, le valeureux consul s'éteint à Lisbonne aux côtés de sa seconde épouse le 3 avril 1954 à l'âge de 68 ans dans le plus grand dénuement.

Pendant des décennies, ses enfants, petits-enfants, des personnes qu'il a sauvées, ont combattu pour réhabiliter sa mémoire. Ce fut enfin chose faite en 1966, Yad Vashem lui ayant accordé le titre de « Juste parmi les Nations ».



Le 13 mars 1988, la chambre des députés portugaise a voté sa réhabilitation à l'unanimité. Par la suite, pour lui rendre hommage, des cercles de reconnaissance se sont créés, dont le Comité national français à Bordeaux.

À l'heure actuelle, le courage et la générosité de cet homme hors du commun sont salués de par le monde.

Plaque commémorative apposée au 14, quai Louis-XVIII, adresse du consulat du Portugal en 1940 à Bordeaux

## Sources

Manuel Dias Vaz (dir.), *Aristides de Sousa Mendes, héros : Souvenirs et témoignages*, Bordeaux, Confluences, 2010.

José-Alain Fralon, *Aristides de Sousa Mendes, Le Juste de Bordeaux*, Bordeaux, Mollat, 1998.

*Le Consul proscrit*, film franco-portugais, réalisé par Téréza Olga, 54 min., 1998.

[www.sousamendes.org/prog/Consul-du-Portugal-a-Bordeaux.php](http://www.sousamendes.org/prog/Consul-du-Portugal-a-Bordeaux.php), consulté le 24 juillet 2017.



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

*Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.*

*À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.*

*Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.*